

# Assemblée générale du LEMNA : 21/12/2018

---

10h00 - 12h00 : Salle des Actes (Campus Tertre, Bâtiment Erdre)

## ORDRE DU JOUR

1. Bilan du budget 2018
2. Point sur les nouveaux axes de recherche
3. Appels à projet NEXT
4. Questions diverses
  - a. point rapports d'activités
  - b. point remboursement de mission
  - c. autres

**Une nouvelle assemblée générale sera organisée avant le printemps 2019, ce sera l'occasion de présenter les nouveaux axes en présence des responsables d'axe.**

## 1. Bilan du budget 2018

La direction du laboratoire souhaite rappeler que devant le nombre important de soutenances chaque année, un budget de 1000 euros avait été donné aux directeurs de thèse pour organiser les soutenances des doctorants. Mais il s'avère que l'organisation de ces soutenances est de plus en plus couteuse et le budget souvent dépassé. Il en va de la responsabilité de chacun de limiter les frais, surtout que depuis 2018 le laboratoire ne perçoit plus d'aide de l'école doctorale pour les financer.

Voici quelques règles de bases pour limiter le budget :

- fixer une date et inviter un jury le plus tôt possible afin de réserver les billets d'avion ou de train à l'avance avec des tarifs avantageux. Dans cette logique, il est important de prévenir Jean-Baptiste de la date exacte et de lui donner les contacts du jury le plus tôt possible.
- Pour les membres du jury qui viennent de l'étranger et dont leurs travaux de recherche rejoignent des thématiques du laboratoire, il peut être pertinent de leur proposer de rester quelques jours supplémentaires pour tenir un séminaire au LEMNA et/ou une formation aux doctorants. **Dans ce contexte la direction conseille vivement de déposer une demande de financement auprès du CS de l'Institut.**

Les dépenses de relectures baissent : n'hésitez pas à demander des financements pour des publications dans des supports en langue anglaise.

Attention aux financements de thèses régionales : la région est particulièrement stricte sur le délai de soutenance. Si ce délai est dépassé d'un seul jour, le laboratoire devra financer le dernier tiers de la subvention (30 000 euros). Une surveillance tout particulière doit être accordée aux financements régionaux.

Les appels d'offres de la commission recherche (internalisation des laboratoires, participation des doctorants à des colloques) sont fondamentaux pour le budget global du laboratoire. Merci de penser à déposer les candidatures dans les temps suivant chaque appel. La direction se réserve le droit de ne pas prendre en compte une demande pour laquelle il n'y aurait pas eu, au préalable, une réponse à l'un des appels à projet cités ci-dessus.

## 2. Point sur les nouveaux axes de recherche

Le laboratoire est en période de transition : les nouveaux axes existent mais ne sont pas encore fonctionnels. En effet, les effectifs des différents axes ne sont pas encore connus et les intitulés mêmes des axes ne sont pas arrêtés. Les responsables d'axes ont été nommés par la direction suite à divers échanges ; il s'agit de :

- **Stéphanie GENTIL et Laëtitia PIHEL** : Ressources Humaines, Economie du Travail, Santé au Travail, Transformations du Travail
- **Pierre-Alexandre MAHIEU** : Energie, Environnement, Mer, Shipping, Développement Durable, Gestion de l'Eau, Alimentation

- **Florence JACOB et François DE CORBIERES** : Systèmes d'Information, Economie Numérique, Digital, Innovation, Logistique
- **Olivier DARNÉ (la nomination d'un co-responsable est en cours de discussion)** : Finance de Marché, Comptabilité, Contrôle de Gestion, Finance d'Entreprise

Les thèmes indiqués ci-dessus ne sont en aucun cas des intitulés d'axe et les thématiques au sein des axes ne sont pas fermées à ce jour. Pour rappel, cette répartition a été validée lors du conseil de laboratoire du 2 juin 2018. L'idée est que les activités de recherche défendues représentent des dynamiques collectives (un argumentaire avait été présenté à ce sujet).

Les nouveaux responsables d'axe seront réunis le 17 janvier prochain avec la direction afin de lancer la réflexion sur les projets d'axes et d'établir un plan de travail pour les prochains mois (et avant la prochaine AG dédiée aux axes).

Début 2019, la direction vous enverra un questionnaire à remplir afin d'établir sur quel axe vous vous positionnez.

Le rôle des responsables d'axe reste à préciser mais il inclut, à ce stade :

- Animation des axes ; définition d'une stratégie de recherche auprès du conseil de laboratoire.
- Le responsable d'axe est membre de droit du conseil de laboratoire et a droit de vote.
- A la possibilité de solliciter un budget propre auprès de la direction pour mener des initiatives scientifiques.
- Diffuse les appels à projets et enclenche les dynamiques sur ces AAP.
- Défense du bilan de l'axe devant l'HCERES (printemps 2021).

Le règlement intérieur sera complété et remis au jour début 2019 (la version modifiée sera votée au conseil de laboratoire) afin de prendre en compte les coresponsabilités d'axes, notamment.

Le projet de page web par axe a été présenté.

Proposition de l'Assemblée :

Rajouter les formations dans la page web des axes ainsi que la politique d'animation à l'égard des doctorants.

Question : Garder le nom d' « axe » ? A qui on s'adresse à travers cette page ? Une réflexion sur cette question sera lancée dès le 17 janvier.

#### Autres informations :

- Au sein de la Mission « égalité hommes-femmes » mené par Pascale KUNTZ au sein de l'Université de Nantes, la représentante Parité SHS est Claire GAUZENTE pour le pôle société.
- Une cellule d'écoute contre le harcèlement sera mise en place au sein de l'Université début 2019.
- Le vice-président de la recherche, Oliver GRASSET, lors du dernier conseil des directeurs d'unité a vivement conseillé que soient nommés un représentant parité de genre et un représentant harcèlement au sein de chaque unité de recherche.
  - Le représentant parité de genre étant destiné à faire émerger des propositions pour améliorer la parité hommes/femmes.
  - Le représentant harcèlement serait un premier interlocuteur auprès de personnes témoignant de harcèlement ou de violence au travail. Plus facilement disponible et à

contacter que la cellule de l'Université, ce représentant permettrait de faire le relai avec cette dernière qui aura ensuite le rôle de conseiller et aider la personne concernée.

### 3. Appels à projet NExT

« L'initiative nantaise NExT a pour ambition de transformer le site universitaire nantais et de doter le territoire d'une université de rang mondial. Elle s'appuie pour cela sur deux questions sociétales majeures et interdisciplinaires (santé du futur, industrie du futur). Le programme NExT doit aussi accompagner et accélérer la création d'un nouveau modèle universitaire à Nantes. » <https://intraperso.univ-nantes.fr/espace-unites-de-recherche/financez-vos-projets/aap-next-attractivite-next-junior-talents-next-senior-talent-2365428.kjsp?RH=RECH>

Lien pour accéder à tous les appels d'offres : <https://next-isite.fr/appels-a-projets/>

**Différents type d'appels à projets se distinguent. Même si le programme est dirigé vers deux thématiques éloignées de celles du laboratoire, il ne faut pas faire abstraction de ce programme qui utilisera 20% du budget global pour des projets non fléchés (blancs).**

Patrice GUILLOTREAU fera partie de la commission recherche de NExT pour le pôle société.

Les premières présentations du projet qui ont pu avoir lieu ont montré qu'il sera très exigeant au niveau académique.

L'assemblée générale a principalement discuté des AAP NExT TALENT ([Junior Talents](#), [NExT Senior Talent](#)). Quelques chercheurs se sont interrogés sur ces deux AAP qui, selon eux, favorisent des chercheurs extérieurs et sur les difficultés apparaissant alors pour valoriser nos doctorants et garder mobilisés les enseignants-chercheurs ou chercheurs de l'université.

### 4. Questions diverses

#### a. point rapports d'activités

**Beaucoup de rapports d'activités manquent encore à l'appel.** Devant le manque par certains à cette obligation qui est la seule obligation imposée aux membres du laboratoire chaque année, la direction n'a d'autre choix que de ne plus prendre en considération les demandes (signatures, missions, commandes, etc.) concernant les personnes n'ayant pas remis leur rapport d'activités.

LES PROCHAINS RAPPORTS D'ACTIVITES : la demande sera lancée en février 2019 et un délai de 4 à 6 semaines sera accordé pour les retourner au laboratoire.

La direction rappelle que c'est le seul outil dont le laboratoire dispose pour collecter les informations sur les différentes activités de recherches du laboratoire, notamment les publications.

b. point remboursement de mission

Le laboratoire manque de personnel pour répondre aux demandes grandissantes. Ceci a entraîné en fin d'année des retards importants notamment sur les remboursements de missions.

**Même en cas de retard important, il n'est pas nécessaire de rentrer en contact avec le SFP, l'agence comptable, la DRPI ou toute autre instance de l'Université. N'hésitez pas à contacter Gaëlle si le retard devient trop important, elle vous informera de l'avancée de votre dossier.** Des demandes de soutien de personnel administratif ont été envoyées auprès du VP Recherche et de la RH.

**Gaëlle vous enverra en début d'année 2019 un nouveau guide des bonnes pratiques : que faire avant/pendant/après une mission** afin d'améliorer le temps de traitement des ordres de mission.

c. autres

**Les rapports de Comité de suivi individuel (CSI) et d'avancement des doctorants sont à rendre avant l'été**, merci de les rendre dans les délais donnés par l'école doctorale. Les mêmes retards que pour les rapports de 2018 ne seront peut-être pas acceptés en 2019.

**Les demandes diverses au laboratoire (pour des signatures, des demandes de données, des avis motivés, etc.) doivent être adressées au moins une semaine à l'avance.** C'est indispensable pour établir des avis motivés en connaissance de cause. Les demandes de dernière minute ne seront pas traitées sauf cas exceptionnel.

**Frais de gestion sur les contrats Capacités :**

Les contrats avec un financeur privé sont gérés par la filiale de l'Université, Capacités. Lorsqu'une question de propriété intellectuelle est posée, la SATT Ouest Valorisation (Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies) prend en charge les dossiers. Dans ce cas, aucune contribution ne revient au laboratoire. Lors d'une réunion, la DRPI avait informé la direction du laboratoire que le LEMNA pouvait demander à ce que pour tous les contrats passant par la SATT, un pourcentage soit reversé au LEMNA. Une réflexion sera menée en ce sens dès le prochain Conseil de Laboratoire.

**Rencontre en début d'année 2019 avec la direction de la recherche d'Audencia** pour parler des opportunités de travaux communs. Le directeur des études et de la recherche sont entrés en contact avec la direction du laboratoire et sont à l'origine de cette demande.